



Conseil Municipal de Saint-Prim

Mairie de Saint Prim

153, rue du Village

38370 SAINT-PRIM

Tel. 04 74 56 42 70

Fax 04 74 56 55 03

mairiedesaintprim@wanadoo.fr

<http://saint-prim.fr/>

Saint Prim, le 28/09/2011

COMPTE RENDU

Réunion du 6 septembre 2011 à 20H

Prochaine réunion le 11 octobre 2011

Prénom Nom, Qualité	Présent(e)/excusé (e)/ absent(e)	Pouvoir à	Prénom Nom, Qualité	Présent(e)/excusé (e)/ absent(e)	Pouvoir à
Patrick BARRAUD, maire			Stéphane JODAR, conseiller		
Didier GERIN, 1 ^{er} adjoint			Pierre VALVERDE, conseiller		
Pierre GUILLET, 2 ^{ème} adjoint			Noélie LASCOLS, conseillère		
Daphné GAULT, 3 ^{ème} adjointe			Annick MOURARET, conseillère		
Michel CROS, 4 ^{ème} adjoint			Michel RODEL, conseiller		
Eric CLO, conseiller			Sylviane MONNOT, conseillère	excusée	Michel CROS
Guy BATTAGLINI, conseiller	excusé	Annick Mouraret	Franck DENOLLY, conseiller		
Sylviane VANEL, conseillère					

Ordre du jour :

COMPTES RENDUS des conseils municipaux du 7 juin ; 17 juin ; 5 juillet.

- Adoptés à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

Délibération pour choix entretien chaudière :

Monsieur le Maire indique que la commune a procédé à un appel d'offre pour le marché d'entretien des systèmes de chauffage communaux.

Nous avons reçu plusieurs propositions dont il ressort que l'entreprise la mieux disante est l'entreprise E2S de Villeurbanne pour une somme de 3230 €, qui correspond à un contrat de 3 ans, non tacitement reconductible.

En ce qui concerne les délais d'interventions une priorité est donnée aux interventions sur le système de chauffage du groupe scolaire. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette offre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord unanime pour que l'offre de l'entreprise E2S soit retenue aux conditions énoncées.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Délibération pour choix entretien extincteurs :

Monsieur le Maire indique que la commune a procédé à un appel d'offre pour le marché d'entretien des extincteurs. Nous avons reçu plusieurs propositions dont il ressort que l'entreprise la mieux disante est l'entreprise DELTA INCENDIE de SALAISE pour une somme qui comporte une partie fixe concernant la maintenance préventive et une partie variable pour la fourniture de pièces détachées et de recharges.

Monsieur le Maire donne le détail de la proposition en séance.

Le contrat sera signé pour une période de 3 ans à l'issue de laquelle la commune procédera à un nouvel appel d'offres. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette offre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord unanime pour que l'offre de l'entreprise DELTA INCENDIE soit retenue aux conditions énoncées.

Proposition adoptée à l'unanimité.



Conseil Municipal de Saint-Prim

Délibération pour travaux Café bar restaurant :

Le conseil donne pouvoir à la commission d'Appel d'Offres pour le choix des entreprises.
Accord à l'unanimité pour les travaux en option.

Délibération pour fixation tarifs périscolaire et restaurant scolaire :

Monsieur le Maire signale que le Mas des Champs, qui fournit les repas du restaurant scolaire, a demandé à réactualiser le prix de ces repas, resté inchangé depuis 2004, en appliquant une augmentation de 5%.

Monsieur le Maire propose que cette augmentation ne soit pas répercutée auprès des parents, et que, par ailleurs, les prix des services périscolaires de garderie restent inchangés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour que le budget communal prenne à sa charge cette augmentation du prix des repas de restauration scolaire au titre de cette année scolaire 2011-2012, et pour que les tarifs des services périscolaires restent inchangés.

Proposition adoptée à la majorité, une voix contre.

Délibération pour convention de service de restauration avec le Mas des Champs :

Monsieur le Maire rappelle que la commune a passé une convention avec le Mas des Champs lors de la mise en place du service de restauration scolaire en 2001, convention selon laquelle le prestataire du Mas des Champs fournit les repas du restaurant scolaire.

A la demande de M le Trésorier cette convention doit être renouvelée et formalisée.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à passer cette convention avec le Mas des Champs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à passer une telle convention avec le Mas des Champs.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Délibération pour le financement des travaux pris en charge par la commune dans le café restaurant :

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée à réaliser des travaux dans les locaux du café restaurant, qui est sa propriété au centre village.

Ces travaux portent sur la réhabilitation des espaces techniques (cuisine, plonge, lieux de stockage, aménagements concernant l'accessibilité des Personnes à Mobilités Réduites qui seront obligatoires au 1/1/2015, la façade, et quelques autres travaux incombant au propriétaire). Les espaces techniques sont très dégradés.

Pour financer ces travaux Monsieur le Maire propose que la commune emprunte une somme de 60 000 €uros sur le budget annexe « locaux commerciaux » de la commune. La charge de remboursement annuel de cet emprunt devrait se situer aux environs de 4 500 €uros.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition et sa prise en compte au niveau du budget annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à emprunter la somme de 60 000 €uros et d'apporter les modifications nécessaires au niveau du budget annexe « locaux commerciaux ».

Proposition adoptée à l'unanimité.

Délibération pour proposition achat d'une parcelle de 3500m² succession BALLAUD :

Monsieur le Maire indique que la commune a été sollicitée au cours de l'été par le notaire en charge des intérêts de la succession BALLAUD.

Le notaire demande à la commune de se positionner sur une proposition qu'il lui fait d'acquérir une parcelle de 3500 m² environ, cadastrée AC n° 205, située au lieudit « combe Saint PRIM », en zone non constructible.



Conseil Municipal de Saint-Prim

Monsieur le Maire signale que cette parcelle restera non constructible pendant de longues années, mais qu'elle a une valeur paysagère pour la commune, et permet d'augmenter la maîtrise, qu'il est préférable que la commune ait, sur les terrains traversés par les eaux de la source du Vallon et la canalisation d'assainissement.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette offre, sachant que les services de France Domaine, qu'il a sollicité, estime cette parcelle à 1600 €uros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à faire une proposition d'achat de cette parcelle AC n° 205 pour le prix proposé par les services de France Domaine, soit 1600 €uros.

Proposition adoptée à l'unanimité.

INFORMATION & POINTS EN COURS.

- Point rentrée des classes : 113 élèves inscrits et présents le jour de la rentrée.
- Point forum associations : la partie démonstration était très intéressante et sera conservée pour l'année prochaine.
- Rédaction d'un « Rapport annuel Prix et qualité de l'assainissement (RPQS) » ; (conformément à l'article D2224 Code collectivités territoriales)
- Préparation de la délibération à prendre pour mise en place de la Taxe d'Aménagement (TA) parue à l'article 28 de la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010 (JO du 30 décembre 2010).
- point contrat enfance jeunesse : groupement de commandes et convention de groupement d'achat faite.
- Point conseil municipal des enfants : à programmer pour le samedi matin, prochaine date 24/09/2011
- Point sur les travaux (dont travaux finition chantier école pour une somme de 19486€ : goudronnage ; portail coulissant ; plantations ; muret ; panneaux de protection ; interphone et gâche électrique).

Questions Diverses

- Réception des nouveaux habitants 23 09 2011 ;
- Demande Mme ANGELERI pour organiser un cours de QI QONG hors période d'occupation des locaux dans la salle d'évolution de la maternelle ; accord du Conseil Municipal.
- Suite à une pétition concernant des nuisances sonores programmation d'une réunion publique le 7 octobre 18h30
- Demande pour mise en place d'un camion PIZZA sur la place de l'église (accord majoritaire, sous condition d'une convention).

Séance levée à 22 heures 30.

Le Maire : Patrick BARRAUD